

mission. Il est souvent appelé à décider des différends qui ont surgi de la politique ; il se trouve par conséquent en présence des deux partis. Si le parti pour lequel il a combattu a raison, son jugement sera regardé par le parti opposé comme entaché de partialité ; ses recommandations seront méprisées et il ne pourra produire aucun bien. Qu'il se rappelle que s'il est citoyen, il a avant tout une grande mission à remplir et qu'il ne doit pas lui-même se créer des obstacles. L'avocat, l'homme politique qui monte sur le banc renonce à tout, même au droit de voter, droit qu'il ne peut exercer sans s'exposer à une forte pénalité. Pourquoi l'inspecteur, dont les fonctions sont en quelque sorte identiques ne ferait-il pas de même ? Sans doute qu'avec le bulletin secret, il peut exercer ce dernier droit sans inconvénient, puisque la loi le lui a conservé, mais il ne saurait aller plus loin. Je le considère encore plus tenu à une grande circonspection que l'instituteur ; celui-ci se rend impossible dans une municipalité, tandis que celui-là se rend nul dans tout un district d'inspection.

En suivant ces quelques conseils donnés bien humblement par un homme d'une assez longue expérience des hommes et des choses, chacun restera dans les limites de ses attributions pour le plus grand bien de la grande cause pour laquelle nous travaillons, l'éducation du peuple.

J. L.

#### Le but final de l'Éducation

Le but le plus élevé, le but final de l'éducation, nous devons le chercher dans le but, dans la destinée de l'homme.

C'est la Religion qui nous fait connaître notre destinée, et les moyens que nous devons employer pour l'atteindre.

C'est Dieu lui-même qui s'est révélé à nous en créant l'univers et en rendant l'homme capable de connaître, de vouloir et d'aimer, d'honorer son Créateur par la parole,

par la pensée, par l'action, de se conformer à la loi du Tout-Puissant, et de mériter le bien éternel.

Mériter le bien éternel, voilà notre destinée ; et conduire l'homme faible et ignorant dans la voie qu'il doit suivre pour atteindre cette destinée, voilà le but suprême de l'éducation.

Toute éducation qui perd de vue ce but important ou qui tend à s'en éloigner, est fautive, illusoire, stérile, nuisible même.

Grâce à son intelligence, l'homme seul, de toutes les créatures terrestres, a reçu le don de connaître Dieu, de régler ses actions d'après des lois morales, d'honorer son Créateur par la parole, par la pensée, par l'action. Si l'homme ne connaît pas Dieu, s'il ne le sert pas, s'il ne se conforme pas à sa Sainte Loi, les facultés les plus précieuses dont le Créateur l'a doué sont frappées de stérilité, ne produisent aucun fruit.

La connaissance et la pratique de la Religion est ce qui élève le plus l'homme sur la terre ; la connaissance de la Religion est la Science la plus indispensable, la pratique de la Religion est l'action la plus méritoire que nous puissions accomplir ici-bas. Mériter sur la terre le bien suprême, et en jouir après cette vie, non pour un temps, mais pour l'éternité, est le but le plus noble, est la destinée de l'homme, est sa raison d'être. Jouir de Dieu après cette vie, doit être le premier sujet de préoccupation pour tout homme, à quelque condition, à quelque pays qu'il appartienne.

Sur cette terre même, la religion est le soutien du faible, notre consolation dans le malheur, un frein aux passions coupables, la sauvegarde de la société. L'homme religieux, le bon chrétien respecte le bien d'autrui et même partage son superflu avec le pauvre ; il obéit à l'autorité, il la respecte. Il ne fait pas de tort au prochain, il pardonne à ses ennemis. La justice, la charité, le respect de l'autorité et des droits d'autrui, la clémence,